

AIDE ÉNERGIE

(Toutes les informations et aides disponibles au dos)

En cette période où les coûts de l'énergie atteignent des sommets, différentes mesures ont été prises aux niveaux fédéral, régional et local afin de vous soutenir. Elles vous sont présentées ci-après. N'hésitez pas à faire appel à nos Services. Nos assistants sociaux sont notamment là pour vous apporter leurs conseils et assurer une aide administrative et matérielle, mais aussi pour vous proposer différentes actions préventives et curatives en matière d'énergie. De quoi permettre aux saint-gillois.es en situation de précarité et/ou en difficulté de paiement de leurs factures d'énergie de conserver un accès durable au chauffage, à l'électricité et à l'eau.

1. TVA À 6% SUR L'ÉLECTRICITÉ & LE GAZ

Appliquée automatiquement à partir de mars 2022.

2. PRIME CHAUFFAGE DE 100 EUROS

Les titulaires d'un contrat d'électricité résidentiel au 31 mars 2022 bénéficieront automatiquement de cette réduction sur leur facture de régularisation.

3. CHÈQUE MAZOUT DE 300 EUROS

Pour tous les ménages qui ont été fournis en mazout ou en propane en vrac entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023. Uniquement pour les résidences principales (habitation individuelle ou copropriété). Pour se faire, introduisez la demande auprès du SPF Economie avant le 31 mars 2023.

4. TARIF CLASSE MOYENNE

«Chèque énergie» de 61 euros pour l'électricité et de 135 euros pour le gaz. Valable chaque mois de novembre 2022 à mars 2023 et déduit automatiquement des factures. Il est uniquement prévu pour les contrats d'énergie variables et pour tous les nouveaux contrats fixes conclus ou renouvelés à partir du 1er octobre 2021. Ces aides seront récupérées par le fisc via la déclaration d'impôts pour ceux qui perçoivent plus de 62.000 euros net imposable par an pour une personne isolée ou 125.000 euros net imposable pour un couple, montants qui sont majorés de 3.700 euros par personne à charge.

5. TARIF SOCIAL

Pour tous les bénéficiaires d'une allocation du CPAS, d'un statut BIM, d'une allocation GRAPA, pour les personnes porteuses d'un handicap ou encore les bénéficiaires d'un logement social dont le chauffage au gaz naturel ou en chaleur dépend d'une installation collective. Dans la plupart des cas, vous n'avez rien à faire: le tarif social est appliqué automatiquement.

6. FONDS SOCIAL MAZOUT

Allocation pour le paiement des factures de mazout, pétrole lampant et gaz propane en vrac. Pour les bénéficiaires de l'intervention majorée de la mutuelle (statut 'BIM'), les personnes aux revenus limités et les personnes endettées. Il ne faut pas être inscrit au CPAS pour en bénéficier. Contactez-nous dans les 60 jours suivant la date de livraison du combustible, avec une copie de la facture ou du bon de livraison.

7. AIDE DU FONDS GAZ-ÉLECTRICITÉ

Aide matérielle du CPAS de Saint-Gilles aux saint-gilloises en difficulté financière pour le paiement des factures de gaz et d'électricité.

